



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Mémoire sur
La création de l'institut national
d'excellence en éducation (INEÉ)

Présenté au groupe de travail sur la création de l'institut
national d'excellence en éducation
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Novembre 2017

Table des matières

PRÉAMBULE	4
POSITION DE L'ORDRE QUANT À LA CRÉATION DE L'INEÉ.....	5
1. LE STATUT À PRIVILÉGIER	5
L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION	5
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION	5
2. LES OBJECTIFS DE L'INEÉ.....	6
3. L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES JOUANT UN RÔLE DANS LE TRANSFERT DES RÉSULTATS.....	8
4. FORME QUE DOIT PRENDRE LA GOUVERNANCE	9
5. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	9
6. LA FORMATION À DISTANCE ET LE NUMÉRIQUE	10
CONCLUSION.....	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	11
ANNEXE 1 - TRIANGULATION DES DONNÉES.....	12
ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME PROPOSÉ	5

PRÉAMBULE

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec («l'Ordre») remercie le groupe de travail sur la création de l'institut national d'excellence en éducation (INEÉ) de l'invitation qui lui a été faite d'exprimer son point de vue sur ce projet.

La psychoéducation est née au Québec au milieu des années 1950. La nécessité d'intervenir de façon spécifique auprès d'enfants présentant des troubles affectifs graves, d'adolescents délinquants incarcérés dans les prisons d'adultes et d'enfants abandonnés en institutions a favorisé l'émergence de la psychoéducation comme profession unique. Les moyens d'intervention développés se sont graduellement étendus à différents milieux, auprès d'une clientèle variée présentant des difficultés d'adaptation très diversifiées.

C'est dans les années 1970 qu'on voit les premiers psychoéducateurs s'intégrer aux équipes d'enseignement dans les écoles du Québec. Ainsi, en tant que partenaires du réseau de l'éducation depuis de très nombreuses années, les psychoéducateurs sont interpellés par les enjeux reliés à l'éducation, notamment ceux qui touchent la création d'un éventuel institut national d'excellence.

L'Ordre a été créé sous sa forme actuelle en décembre 2010, mais les psychoéducateurs ont intégré le système professionnel québécois en 2000; la profession est encadrée par le Code des professions, loi-cadre du système professionnel québécois. Outre le devoir d'assurer la protection du public, le Code des professions confie à chaque ordre professionnel la responsabilité du contrôle de l'exercice de sa profession, en s'assurant, entre autres, du haut niveau de qualité des services professionnels offerts par ses membres. L'Ordre compte à ce jour plus de 4 700 membres, dont 38 % exercent en milieu scolaire. Nous retrouvons aussi des psychoéducateurs dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les services de garde éducatifs à l'enfance, dans différents organismes gouvernementaux, en pratique privée, dans le milieu communautaire et au sein des communautés autochtones.

Les psychoéducateurs travaillant dans les écoles québécoises interviennent à différents niveaux de services (de proximité ou spécialisés) selon leur champ d'exercice. La profession se distingue par l'approche qu'elle adopte pour répondre aux besoins des personnes en difficulté d'adaptation de tous âges. Pour les psychoéducateurs, les difficultés résident dans l'interaction entre l'individu et son milieu de vie. Il en résulte des interventions dirigées non seulement vers la personne, mais aussi vers l'environnement avec lequel celle-ci est en interaction. Les psychoéducateurs peuvent intervenir directement auprès des personnes ciblées ou en soutien aux intervenants, aux milieux ou aux familles.

POSITION DE L'ORDRE QUANT À LA CRÉATION DE L'INEÉ

1. Le statut à privilégier

Afin de bien répondre à la première question de la présente consultation, soit quel statut doit être privilégié pour la création de l'INEÉ, il nous faut analyser les mandats et objectifs de chaque organisme.

L'institut national d'excellence en éducation

Selon le document de consultation, le mandat que le gouvernement désire confier à l'INEÉ s'appuie sur deux constats :

1. Il reste de grands progrès à faire pour accroître la réussite éducative des jeunes et des adultes qui se scolarisent. Pour y arriver, des améliorations sont nécessaires. Elles portent tant sur les gestes quotidiens que l'on pose à l'endroit de ces personnes que sur l'environnement global dans lequel elles évoluent;
2. Ces changements doivent être réalisés par les personnes qui travaillent dans le milieu, d'où la nécessité de résoudre la question de l'accès à l'état des connaissances scientifiques et des pratiques avérées pour l'ensemble des intervenants en éducation.

Les trois objectifs exposés comme étant ceux de l'INEÉ sont les suivants :

1. Dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques disponibles, au Québec et ailleurs, sur toute question concernant la réussite éducative.

Commentaire : Ce mandat s'apparente à celui du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), mais se veut davantage spécifique, puisqu'il porte sur la réussite éducative et propose de faire un état des connaissances, ce qui n'est pas attendu du CSÉ.

2. Favoriser le transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public.

Commentaire : Ce mandat n'est pas en lien avec le rôle du CSÉ.

3. Contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques.

Commentaire : Ce mandat n'est pas attendu du CSÉ, bien qu'il puisse être une conséquence directe de certains de ses avis et recommandations au ministre.

Le Conseil supérieur de l'éducation

Le CSÉ est un organisme autonome, distinct du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il peut choisir le sujet des avis qu'il émet et les thèmes des rapports qu'il produit sur l'état et les besoins de l'éducation.

Les différents mandats du CSÉ sont les suivants :

1. Le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale.

Commentaire : Ce mandat n'est pas celui de l'INEÉ, mais conserve toute sa pertinence.

2. Le Conseil doit donner au ministre et à la ministre responsable, des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation.

Commentaire : Ce mandat est également celui de l'INEÉ.

3. Le Conseil doit solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation.

4. Le Conseil doit effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Commentaire : Ces mandats s'apparentent à celui de l'INEÉ.

OBSERVATIONS

- Les mandats du futur INEÉ et du CSÉ sont à la fois semblables et complémentaires sur certains aspects;
- Dans la forme proposée, l'INEÉ est appelé à devenir un organisme avec un mandat plus large que celui du CSÉ présentement;
- La coexistence du CSÉ et de l'INEÉ entraînerait un risque de dédoublement des travaux, ce qui serait contraire à une utilisation efficiente des ressources financières de l'état;
- Le Québec s'est doté en 2010 d'un institut d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) ayant un mandat similaire à celui pressenti pour l'INEÉ.
- Considérant les observations ci-dessus, et dans un souci d'efficience et de cohérence, nous émettons les recommandations ci-dessous.

Recommandations 1 et 2

1. **Nous recommandons que soit créé le nouvel institut national d'excellence en éducation;**
2. **Étant donné leur rôle complémentaire, nous estimons que le mandat et l'expertise développée au CSÉ soient intégrés à l'INEÉ.**

2. Les objectifs de l'INEÉ

Tel que précisé dans le document de consultation, la mission et les fonctions de l'INEÉ devront favoriser l'atteinte des trois objectifs suivants :

- Dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques disponibles en éducation sur un sujet donné;

- Favoriser le transfert des résultats probants vers le réseau scolaire et le public;
- Contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques.

OBSERVATIONS

Nous sommes d'avis que ces trois objectifs sont légitimes et pertinents pour le futur INEÉ. Cependant, en lien avec le premier objectif, nous portons à votre attention qu'il serait souhaitable que les produits de connaissance développés par l'INEÉ ne reposent pas uniquement sur les connaissances scientifiques. L'INESSS par exemple s'est doté d'un modèle de triangulation des données (voir annexe 1) que nous trouvons fort porteur pour le futur INEÉ.

Des recherches québécoises récentes ont démontré que la réussite scolaire est étroitement liée à une école efficace¹, celle-ci se définissant comme étant une école qui atteint les objectifs qui lui ont été confiés par la collectivité. Dans cet esprit, l'INEÉ aura donc tout avantage à tisser des liens étroits avec la collectivité, en intégrant à son processus de production de connaissance les données issues de l'expérience des divers acteurs du milieu scolaire, élèves, parents et intervenants.

De plus, nous considérons qu'il sera important pour l'INEÉ d'intégrer aussi les données issues du contexte d'implantation de ses recommandations. Nous tenons à souligner ici que la profession de psychoéducateur étant une création québécoise unique au monde, il est peu probable qu'on y trouve de nombreuses références dans la littérature scientifique hors du Québec. Il serait cependant faux d'en tirer la conclusion que le réseau de l'éducation n'a pas besoin d'un professionnel spécialisé dans les difficultés d'adaptation que peuvent vivre les élèves. Les recommandations de l'INEÉ devront donc tenir compte de cette particularité du contexte québécois, et certainement de plusieurs autres éléments spécifiques au contexte de l'éducation au Québec. Par ailleurs, nous considérons qu'il sera essentiel que l'INEÉ puisse compter sur un accès rapide et privilégié aux données requises, notamment les bases de données du ministère.

Finalement, nous avons relevé une grande similitude avec ce qui est exprimé en page 17 du document de consultation et qui énonce « qu'un tel institut (INEÉ) pourra également soutenir la prise de décision des autorités politiques et des fonctionnaires » et un des mandats du CSÉ, c'est-à-dire donner au ministre des avis ou des recommandations sur toute question relative à l'éducation.

Considérant les observations ci-dessus, nous formulons les recommandations qui suivent.

¹UQO (2013) : Recueil de pratiques des directions d'écoles secondaires favorisant la réussite des élèves.

Recommandations 3 et 4

- 3. Nous recommandons que le premier objectif de l'INEÉ soit le suivant : dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques, expérientielles et contextuelles disponibles en éducation sur un sujet donné ;**
- 4. Nous recommandons que soit clairement énoncé parmi les objectifs de l'INEÉ, celui de soutenir la prise de décision des autorités politiques et des fonctionnaires, tel qu'indiqué en page 17 du document de consultation.**

3. L'interaction entre les différents groupes jouant un rôle dans le transfert des résultats

OBSERVATIONS

Plusieurs groupes pouvant jouer un rôle dans le transfert des résultats sont déjà bien identifiés et très actifs dans le réseau scolaire québécois. C'est notamment le cas du CTREQ, du CQJDC, du CLIPP, pour ne nommer que ceux-là. Il sera primordial que l'INEÉ établisse des collaborations avec ces partenaires qui pourront soutenir l'INEÉ dans l'atteinte de ses objectifs. Nous voulons également mentionner l'importance des différents départements de formation universitaire, dont la collaboration sera essentielle aux différents travaux de l'INEÉ.

Nous voulons attirer votre attention sur le rôle important que devraient jouer les différents ordres professionnels du secteur de l'éducation, étant donné la spécificité de leur mission de protection du public. À ce propos, nous vous informons qu'il existe déjà des efforts de concertation, incluant des rencontres régulières, entre les ordres du secteur de l'éducation, soit les ordres qui encadrent la pratique des ergothérapeutes, des psychologues, des conseillers d'orientation, des orthophonistes et des psychoéducateurs.

À titre d'exemple, les ordres sont déjà des partenaires qui contribuent activement aux travaux de l'INESSS. Les ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines et la direction des services sociaux de l'INESSS se sont dotés d'un cadre de collaboration. Les ordres contribuent aux travaux de l'INESSS de différentes façons :

- En participant aux comités de travail pour assurer le respect du Code des professions et de divers règlements s'y rapportant dans les recommandations de l'institut;
- En mobilisant leurs membres ayant des expertises utiles aux différents travaux de l'institut;
- En facilitant le transfert de connaissance vers leurs membres respectifs.

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices, avec ses 4700 membres, peut devenir un partenaire actif pour la production des produits de connaissance et sur le plan du transfert des connaissances.

Recommandation 5

5. Le futur INEÉ devrait s'adjoindre la collaboration des différents ordres professionnels du secteur de l'éducation.

4. Forme que doit prendre la gouvernance

Nous sommes d'avis que l'INEÉ devrait être gouverné par un conseil d'administration indépendant et qu'il serait préférable que les membres de son conseil ne soient pas nommés par le ministre, afin de garantir toute l'indépendance nécessaire à la réalisation du mandat de l'institut.

Nous sommes aussi d'avis que les administrateurs, bien que ne représentant pas les secteurs desquels ils seront issus, devraient être à l'image de la diversité des intervenants et élèves qui fréquentent l'école québécoise et être des personnes reconnus pour leur intégrité et leur rigueur.

5. Structure organisationnelle

Trois volets nous apparaissent essentiels à la poursuite des progrès réalisés au Québec ces dernières années, en matière de réussite éducative :

1. L'excellence dans l'enseignement des matières académiques et des apprentissages connexes (la santé, les relations interpersonnelles incluant la sexualité, les arts, etc.);
2. L'excellence dans la façon d'intégrer les élèves avec des besoins particuliers : handicap physique, difficultés d'adaptation, difficultés d'apprentissage, douance, enjeux ethniques, sans négliger la différenciation des besoins des garçons et des filles?;
3. L'excellence dans le développement et le maintien d'un environnement socio-éducatif favorable. Le climat scolaire est reconnu avoir un effet important tant sur les apprentissages des élèves, que sur la qualité de vie de tous les acteurs dans l'école. Son impact, notamment en termes de prévention, est particulièrement avéré pour les élèves « à risque ».

De plus, nous considérons que la structure à mettre en place doit être en fonction des besoins des jeunes et permettre que tous les intervenants concernés puissent contribuer conjointement à la réalisation des travaux de l'INEÉ.

² Potvin, P., L. Fortin, D. Marcotte, É. Royer et R. Deslandes. 2007, Guide de prévention du décrochage scolaire, CTREQ, Québec.

Recommandation 6

6. Nous recommandons que la structure organisationnelle de l'INEÉ soit composée de trois directions de production de connaissance – la direction des connaissances reliées aux apprentissages, la direction des connaissances reliées aux clientèles scolaires ayant des besoins particuliers et la direction des connaissances reliées à la qualité de l'environnement socio-éducatif – et de deux directions transversales – une direction des affaires corporatives et une direction de la recherche et de la méthodologie (voir annexe 2)

6. La formation à distance et le numérique

En lien avec la mission de l'INEÉ, nous recommandons que les résultats des recherches et des travaux puissent être facilement accessibles partout au Québec pour les différents établissements d'enseignement et pour les intervenants du réseau de l'éducation. À cette fin, l'INEÉ pourra considérer plusieurs modalités :

- Application pour tablette;
- Webinaires, sessions en ligne ou en salle;
- Répertoire d'outils d'intervention/enseignement, avec moteur de recherche par thématique/mot clé, offrant fiche descriptive (cf. répertoire d'instruments de mesure, de programme et d'outils d'intervention, développé par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec).

L'INEÉ pourra faire appel à son réseau de partenaires, notamment les ordres professionnels, à la fois pour diffuser l'information auprès de leurs membres respectifs, ou encore pour soumettre une offre de formation sur mesure.

CONCLUSION

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec appuie la création de l'INEÉ comme nouvel organisme ainsi que la recommandation que le ministre présente à l'Assemblée nationale un projet de loi pour en définir la mission et tout élément pouvant être encadré par la loi.

L'OPPQ exprime son désir de contribuer aux travaux entourant le projet de loi et la création de l'INEÉ, ainsi qu'aux futurs travaux de l'INEÉ, notamment ceux qui porteront sur l'excellence des pratiques cliniques auprès des élèves en difficulté d'adaptation et celles touchant le développement et le maintien d'un milieu socio-éducatif favorable à la réussite scolaire.

Nous croyons que l'INEÉ sera un levier important pour favoriser des prises de décision éclairées, considérant les besoins des élèves québécois, dans toute leur diversité, ainsi que le soutien nécessaire aux enseignants et aux intervenants scolaires afin qu'ils intègrent les meilleures pratiques. La création de l'INEÉ favorisera selon nous la poursuite des progrès des dernières années en matière de réussite éducative au Québec, un fondement essentiel au progrès social.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Nous recommandons que soit créé le nouvel institut national d'excellence en éducation.

Recommandation 2

Étant donné leur rôle complémentaire, nous estimons que le mandat et l'expertise développée au CSÉ soient intégrés à l'INEÉ.

Recommandation 3

Nous recommandons que le premier objectif de l'INEÉ soit le suivant : dresser la synthèse la plus exhaustive et objective possible de l'état des connaissances scientifiques, expérientielles et contextuelles disponibles en éducation sur un sujet donné.

Recommandation 4

Nous recommandons que soit clairement énoncé parmi les objectifs de l'INEÉ, celui de soutenir la prise de décision des autorités politiques et des fonctionnaires, tel qu'indiqué en page 17 du document de consultation.

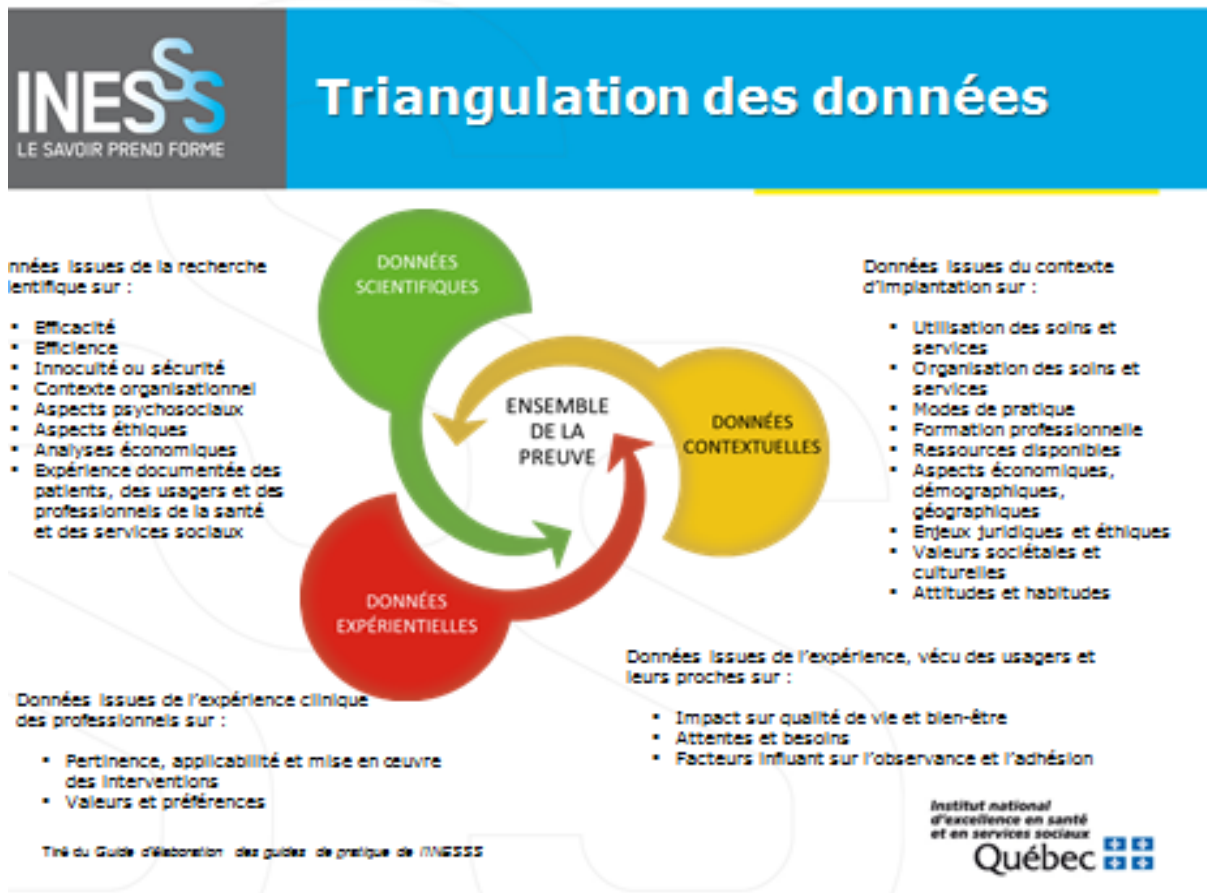
Recommandation 5

Le futur INEE devrait s'adjoindre la collaboration des différents ordres professionnels du secteur de l'éducation.

Recommandation 6

Nous recommandons que la structure organisationnelle de l'INEÉ soit composée de trois directions de production de connaissance – la direction des connaissances reliées aux apprentissages, la direction des connaissances reliées aux clientèles scolaires ayant des besoins particuliers et la direction des connaissances reliées à la qualité de l'environnement socio-éducatif – et de deux directions transversales – une direction des affaires corporatives et une direction de la recherche et de la méthodologie (voir annexe 2).

ANNEXE 1 - Triangulation des données



ANNEXE 2 - Organigramme proposé

